

CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2026

Convocation du 10 avril 2026

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents: Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER (Présidente de séance)
Mmes Martine BROUSSE (**secrétaire de séance**) - Delphine COCHAND - Nathalie CUENOT- Béatrice REBUFFONI – Christine SOLEILLANT – Corinne WIEDLING
MM. Julien BERGET – Christophe NEDEY -Vincent NEDEY - Jean-Marc NEUVILLE - Marc-Gérard LELOWSKI – Samuel WURGLER

Procuration : CHANEAUX Julyne à SOLEILLANT Christine
SOLEILLANT Robin à Isabelle GRIFFOND-BOITIER

Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 :

Le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

BUDGET

- Taux des taxes locales d'imposition 2026. (Pas d'augmentations).

Après délibérations, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, des taux d'imposition communale pour l'année 2026.

Les taux sont fixés comme suit :

Désignation	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncier bâti	34.77	34.77
Taxe foncière non bâti	35.35	35.35
Taxe habitation	9.99	9.99

Budget primitif 2026

Madame le Maire expose :

- « que, depuis la mise en place du conseil municipal, les quatre dernières semaines ont été denses et engagées.

Il a fallu préparer le budget tout en découvrant les dossiers sans passation ni transmission (excepté pour la commission bois avec M. CARREY).

Ce conseil doit donc aborder ce budget 2026 avec certaines contraintes, absorber des travaux d'investissement déjà engagés par la mandature précédente, ce qui réduit, pour cette année, la marge de manœuvre.

Pour autant notre cap est fixé : nous faisons le choix d'un équilibre essentiel entre entretenir notre village (routes, bâtiments, écoles) et préparer l'avenir : renforcer son attractivité et sa dynamique. »

Isabelle GRIFFOND-BITIER, puis Vincent NEDEY présentent ensuite plusieurs données chiffrées du budget : (voir le détail complet en annexe) :

Les recettes de fonctionnement : les produits des taxes locales d'imposition, les dotations de l'état, du département, les attributions de PMA, les aides de la CAF, vente de bois, les revenus des immeubles, les prestations de service (périscolaire), l'affectation du résultat du CFU 2025.

Total des recettes de fonctionnement : 1 092 642.00 euros.

DCM n°9
Taux des taxes
d'imposition

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

Les dépenses de fonctionnement :

Les changements par rapport au budget de l'an dernier :

- Frais de voirie : enrobés à froid pour des travaux réalisés par les employés communaux, mais aussi 20 000.00 euros pour des travaux plus importants confiés à des professionnels, ainsi que la peinture cour de l'école.
- Rénovation de l'appartement communal situé 6 rue centrale, non louable en l'état avec une partie des travaux assurée par les services techniques communaux.
- Acquisition de chariots de ménage.
- Dénonciation du contrat de gestion locative des appartements avec IDEHA,
- Mise en place d'un contrat de location de livres pour la bibliothèque (3 000.00 euros).
- Prévision d'une prime d'attractivité de 5 000.00 euros pour l'installation d'un médecin
- Réduction de 10 000.00 euros pour l'entretien des bâtiments publics. Revoir tous les contrats notamment celui de la maintenance des chaudières.
- Les contrats en cours (extincteurs, assurances etc...) feront l'objet d'une révision et de négociations afin d'en diminuer les coûts.
- Augmentation du budget « fêtes et cérémonie » et « publications » qui passe ainsi de 19 400.00 à 35 000.00 euros : feux d'artifice, repas, bon et colis pour les seniors...)
- 33 500.00 euros de frais d'Etudes sur le projet abandonné de réhabilitation des ETS MIGNEREY à payer sur le budget de 2026 pour une dépense engagée en 2025.
- Augmentation de 24 000.00 euros pour le personnel non titulaire (emplois saisonniers, et personnel de remplacement en cas d'absence de titulaires).
- Frais de 48 000.00 euros qui sera à régler correspondant à la prestation du SYDED dans le dossier d'enfouissement des réseaux rue de Beaucourt débuté en 2025 et dont les travaux devraient être terminés en juin.
- Budget école : 5 500.00 euros.
- Subvention aux associations 7 000.00 euros : voir liste en annexe

Isabelle GRIFFOND-BOITIER précise qu'un règlement clair net et précis sera élaboré afin d'encadrer l'occupation des salles ainsi que la tarification. Ce règlement s'appliquera à toutes les associations dans des conditions identiques dès la rentrée. A noter, une forte augmentation des dépenses d'énergie (électricité et chauffage) et de carburant.

Total des dépenses de fonctionnement : 968 785.00 euros
+ 123 857.00 euros de virement à la section
d'investissement
= 1 092 642.00 euros

Les Recettes d'investissement :

- Subventions correspondantes aux travaux de sécurisation du village (solde DETR 53 800.00 + subvention départementale C@P25 60 000.00 euros).
- Subvention du SYDED de 14 000.00 euros pour la rénovation du parc de l'éclairage public (passage total en LED).
- Les amortissements.
- Le remboursement d'une partie de la TVA des dépenses de 2025 (FCTVA) à hauteur de 55 000.00 euros,
- Les taxes d'aménagement
- Les excédents reportés des années précédentes (446 201.54+481 498.46)
- Le virement de la section de fonctionnement : 123 827.00 euros
- Emprunt : 94 813.00 euros

Total des recettes d'investissement : 1 350 548.00 euros

Les dépenses de d'investissement :

- Sécurité incendie : implantation de la bâche incendie au niveau de la gare. Il reste à payer : 33 920.00 euros.
- Sécurisation du village : en 2025 : montant des dépenses : 182 607.52 euros
en 2026 : montant des dépenses : **459 317.74 euros**

Montant total des travaux : 641 925.25 euros

Ainsi, les travaux étant terminés, les crédits reportés en début d'année étant plus élevés (484 000.00 euros), le budget peut donc être déduit de :

$$484\ 000.00 - 459\ 317.74 = 24\ 682.26 \text{ euros}$$

Reste à payer en 2026 : les travaux d'enfouissement des réseaux secs (réseaux électricité, télécom et éclairage public) pour un montant prévisible de
 $215\ 000.00 + 160\ 000.00 - 40\ 000.00 + 51\ 500.00 + 200\ 000.00 = 406\ 500.00$ euros.

- Opération n°300 : Espace scolaire sports loisirs : 20 000.00 euros de frais d'études
- Opération n°301 : Café participatif : 125 000.00 euros pour l'acquisition de la Bergerie et du matériel de cuisine.
- Travaux des bâtiments publics : 52 500.00 euros (rénovation Velux salle Espace loisirs, aménagement de l'accueil de la Mairie, remplacement d'une chaudière
- Travaux autres bâtiments : 35 000.00 euros rénovation des logements situés au 6 et 14 rue Centrale.
- Travaux de voirie : 65 000.00 euros (parking du cimetière, chemin de Rouge Terre.
- Installation de voirie : 10 000.00 euros : panneaux d'affichage, signalisation des commerces, mise en place d'un portillon au stade pour ouvrir la zone aux piétons.
- Matériel informatique : 7 000.00 euros vidéoprojecteur pour la Mairie, et 6 PC portables pour l'école (2 postes informatiques dans chaque salle de classe).
- Matériel de bureau et mobilier : 10 000.00 euros pour l'école (tableaux, dévidoirs de papier dans les toilettes) et la bibliothèque (étagères, armoires).
- Mobilier urbain : 5 000.00 euros (bancs, tables, table de ping-pong...zone de loisirs vers le stade).
- Remboursement de l'emprunt en cours

Total des dépenses d'investissement : : 1 350 548.00 euros

Après présentation par le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- adopte le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 092 642.00	1 350 548.00	2 443 190.00
Recettes	1 092 642.00	1 350 548.00	2 443 190.00

- autorise Madame le Maire à procéder, pour l'exercice 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DCM n°10
Budget primitif 2026

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
30.04.2026

Publiée le
30.04.2026

- Formation des Élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs au droit à la formation des élus ;

Vu les crédits inscrits au budget de la collectivité ;

Considérant que les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation afin d'exercer au mieux leurs fonctions ;

Considérant la nécessité de définir les orientations en matière de formation des élus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- de fixer les orientations suivantes en matière de formation des élus :

- Fonctionnement des collectivités territoriales
- Finances locales, marchés publics,
- Urbanisme
- Intercommunalité

- que les formations seront dispensées par des organismes agréés par le ministère chargé des collectivités territoriales.

- d'inscrire annuellement au budget au titre de la formation des élus, un montant de 3 000 euros dans le respect des plafonds réglementaires.

- que les frais de formation, de déplacement et éventuellement de séjour seront pris en charge par la collectivité dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

- Élections des délégués au SYGAM (Syndicat du gaz du Pays de Montbéliard)

Le Maire expose aux Élus, qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués au SYGAM.

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin, après un vote à bulletin secret, à l'unanimité des voix :

délégués titulaires :

- ↳ Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire
- ↳ Jean-Marc NEUVILLE, 3^{ième} adjoint au Maire

délégué suppléant :

- ↳ Vincent NEDEY, 1^{er} adjoint au Maire

TRAVAUX

- Élections des délégués au SIACVH. (Syndicat Intercommunal des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt)

Le Maire expose aux Élus, qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection des délégués au SIACVH.

Sont élus, au scrutin secret à l'unanimité des voix :

- ↳ délégués titulaires,
 - Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire
 - Vincent NEDEY, 1^{er} adjoint au Maire

- ↳ délégués suppléants
 - Christophe NEDEY, conseiller municipal
 - Béatrice REBUFFONI, conseillère municipale

DCM n°11
Formation des élus

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

DCM n°12
Élections des
délégués au SYGAM

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

DCM n°13
Élections des
délégués au SIACVH

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

URBANISME

- Élections des délégués à l'agence d'urbanisme (ADU).

Le Maire expose aux Élus, qu'après le renouvellement général du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de représentants à l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard.

DCM n°14
Élections des
délégués à l'ADU

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

Sont désignés, à l'unanimité des voix :

↳ titulaire : Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire

↳ suppléant : Vincent NEDEY, 1^{er} adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT

Informations :

- Le Maire informe de la modification de l'arrêté du Maire de lutte contre les bruits de voisinage et nuisances sonores : ainsi les nouveaux horaires autorisant les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur sont autorisés aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 h30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h 00 à 12 h et de 15 h à 19 h 00
- **le dimanche et jours fériés** de 10 h 00 à 12 h

- Madame le Maire informe de l'abrogation de l'arrêté n° 24.2025 interdisant de nourrir les animaux errants.

BOIS FORÊTS

- Désignation des délégués forêt

Le Maire expose que les élus qui seront désignés comme « délégués forêt » seront les représentants et interlocuteurs privilégiés de la collectivité auprès de la Fédération nationale des Commune forestières et de l'association référente.

Après délibérations du Conseil Municipal, désigne à l'unanimité des voix, comme représentant de la collectivité :

- Titulaire : Jean-Marc NEUVILLE, 3^{ème} adjoint au Maire
- Suppléant : Marc-Gérard LELOWSKI, conseiller municipale

Monsieur GIROZ Yvon est désigné garant de l'exploitation du bois d'affouage.

ÉCOLE

- Nomination du délégué école.

Le Maire expose que les élus doivent désigner un « délégué école » chargé de représenter le conseil municipal lors des conseils d'école et sera l'interlocuteur privilégié de la commune auprès de l'école de la Combotte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des voix :
Madame Martine BROUSSE, 2^{ème} adjointe.

PERSONNEL

Désignation des délégués au CNAS

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'adhésion de la commune, effective depuis le 15 novembre 2021, conformément aux dispositions suivantes :

** Article 70 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.*

DCM n°15
Désignation des
délégués Forêt

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

DCM n°16
Nomination du
délégué école

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

DCM n°17
Désignation des
délégués au CNAS

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

** Article 71 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale* qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

** Article 5 de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale* : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Considérant le renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la collectivité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de désigner :

- Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire de Dasle, en qualité de déléguée élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.
- Isabelle GIRARDOT, membre du personnel bénéficiaire du CNAS délégué agent

AIDE SOCIALE

- Nomination du délégué à la Banque Alimentaire

Le Maire expose que la Banque Alimentaire demande la désignation d'une personne responsable de la Banque Alimentaire afin de justifier de ses activités.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité des votants, Julien BERGET responsable de la Banque Alimentaire.

DCM n°18
Nomination du
délégué école

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

ASSOCIATIONS

- Transfert de la jouissance du Temple aux associations culturelles de l'Église protestante unie (ACEPU) de Beaucourt-Vandoncourt-Dasle.

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, et notamment son article 13 ;

Vu la loi du 2 janvier 1907 relative à l'exercice public des cultes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le temple situé 9 Place du temple, propriété de la commune, est affecté à l'exercice du culte ;

Considérant le courrier du conseil Presbytéral reçu le 13 avril 2026

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur les conditions de jouissance de cet édifice communal ;

Considérant que ce transfert de jouissance ne constitue pas un transfert de propriété mais une mise à disposition dans un but d'intérêt général ;

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'accorder à l'association culturelle de l'Église protestante unie (ACEPU) de Beaucourt-Vandoncourt-Dasle la jouissance du temple communal situé 9 Place du Temple, propriété de la commune.**

Le présent transfert porte uniquement sur la jouissance du bien, la commune conservant la pleine propriété de l'édifice.

Le temple est exclusivement affecté à l'exercice du culte conformément à l'objet de l'association.

DCM n°19
Transfert de la
jouissance du
Temple aux
associations
culturelles de l'Église
protestante unie
(ACEPU)

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

L'association s'engage à :

- assurer l'entretien courant des locaux ;
- respecter la destination culturelle de l'édifice ;
- se conformer aux obligations légales et réglementaires ;
- ne pas modifier les lieux sans autorisation préalable de la commune.

La jouissance pourra être retirée dans les cas prévus par la réglementation, notamment :

- cessation du culte ;
- non-respect des obligations ;
- dissolution de l'association.

Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à cette décision,

- Challenge vélo 2026

Jean-Marc NEUVILLE présente le 2^{ième} challenge vélo intitulé « Dans mon village, je teste le vélo » organisé par l'association Dasle 3D.

Cette initiative vise à encourager les enfants et leurs parents à privilégier l'usage du vélo pour les courts déplacements au sein du village, notamment pour se rendre à l'école ainsi que dans les commerces et services de proximité (administratifs, santé...). Des bulletins, distincts pour les adultes et les enfants, devront être tamponnés pour participer au tirage au sort. Chaque enfant engagé dans le challenge se verra remettre un lot.

- Cinéma plein air

Béatrice REBUFFONI indique que l'association Dasle 3D, en partenariat avec les Écoliers Daslois propose une séance de cinéma en plein air le 10 juillet 2026 à 21 h 45 dans la cour de l'école.

L'organisateur « les étoiles du soir » devait déjà intervenir l'an dernier mais la projection avait été annulée en raison des intempéries.

Il s'agit d'un événement gratuit. Le choix du film n'est pas encore arrêté, mais l'idée est de projeter un film familial, avec une dimension environnementale.

L'association des Écoliers daslois assurera la vente de crêpes et de boissons.

DIVERS

- Désignation du correspondant défense.

Créée en 2001, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien Armée – Nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant est essentiel pour associer les citoyens aux questions de défense. En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces. Au sein du Conseil Municipal, existe ainsi un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

La mission du correspondant s'organise autour de 3 axes :

- la politique de défense
- le parcours citoyen
- la mémoire et le patrimoine

Le Maire rappelle qu'après le renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à cette désignation.

L'exposé étant fait, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de désigner correspondant défense : Monsieur Vincent NEDEY, 1^{er} adjoint au Maire

- Désignation des jurés d'assises 2027.

Sont désignés au sort : - SCHELL Paul

- BOURQUIN Isabelle

- MILBERGUE Nathalie

DCM n°20
Désignation du
correspondant
défense

Votants : 15
Pour : 15

Transmise le
27.04.2026

Publiée le
27.04.2026

- Installation d'une cabine à livres :

L'association Dasle 3D a préparé une cabine à livres (ancienne cabine téléphonique) qui sera installée à proximité de la Mairie, Place du Temple.

- Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 10 heures au monument aux Morts.

- Inauguration de l'Espace sans tabac

Elle aura lieu le 16 Juin 2026 à 11 heures à l'école, en présence du Docteur MONNIER

- Mise en place de l'application ILLIWAP

Vincent NEDEY présente la nouvelle application ILLIWAP que les habitants peuvent télécharger gratuitement :

- Mise en avant des associations, des commerces qui seront répertoriés dans un annuaire
- Horaires d'ouverture de la mairie, adresses des bâtiments publics...
- Diffusion des actualités (type nettoyage de printemps, cérémonies, informations sur les déchetteries ou la collecte des OM).
- Évènements organisés par les associations.
- Plateforme de signalement où les habitants peuvent communiquer avec la mairie (branche tombée sur une voie, mobilier urbain détérioré...).
- Possibilité de créer des sondages.
- Boîte à idées.
- Messages d'alerte ou d'information diffusées par la Mairie : type route barrée
- Alertes diffusées par géolocalisation (risques météorologiques, sécurité...)
- Numéros d'urgence
- Démarches administratives
- Locations des salles
-

Vincent NEDEY précise que le site internet sera conservé mais rénové et actualisé.

Madame le Maire remercie tous les participants au nettoyage de printemps du dimanche 19 avril 2026, et notamment les associations.

Séance levée à 20 heures 56

PRESENTATION INVESTISSEMENT 2026 BUDGET

op	art	Libellé	DEPENSES			RECETTES	
			crédits reportés	dépenses engagées	BP	Crédits reportés	BP
295	2315	Sécurité incendie	55 400.00	-5 307.99	-15 000.00		
		-> Devis signés		-33 920.00			
298	203	Cabinet DEVILLAIRS 22000	4 600.00		-4 600.00		
	231	Voirie rue de la source	24 300.00	-10 195.92	-14 104.16		
299	231	Sécurisation du village	484 000.00		-24 682.26		
	203	Maitrise d'œuvre	21 300.00	-15 574.67	-5 725.33		
	204182	Réseau d'électricité	215 000.00				
	20422	Génie civil de télécommunications	160 000.00		-40 000.00		
	21538	Eclairage public	51 500.00		20 000.00		
	13461					53 800.00	
	1323				60 000.00		
300	203	Etudes projet école			20 000.00		
301	2131	Achat bâtiment La Bergerie			110 000.00		
	2184	Matériel cuisine La Bergerie			15 000.00		
	2051	Sauvegarde des données			1 000.00		
	2111	Terrains	3 000.00				
	2112	Terrains voirie	4 000.00		-1 000.00		
	2117	Bois travaux forestier ONF	10 000.00	6 000.00	-4 000.00		
	2131	Travaux batiments publics	0.00		52 500.00		
	2132	Travaux bâtiments privés			35 000.00		
	2151	Voirie	7 000.00		65 000.00		
	2152	Installations de voirie (panneau signalisation)	7 000.00	5 226.70	10 000.00		
	21538	Réseaux électriques ENEDIS (IDEHA rue vergers)			7 000.00		
	1326	Subvention SYDED				14 000.00	
	2157	Matériels outillages techniques	6 000.00		-3 200.00		
	2158	Autres installations matériels outillage			3 000.00		
	2183	Matériel informatique			7 000.00		
	2184	Matériel de bureau mobilier			10 000.00		
	2188	Mobilier urbain			5 000.00		
	1641	Remost emprunt - partie en capital + emprunt			46 859.75		94 813.00
	165	Cautions sur locations d'appartements	2 400.00				
	2804	Amortisst SYDED (même somme Débit 6811)					16 168.00
	2804	Amortisst acq.piste cyclable (même somme [210.00
	10222	FCTVA					55 000.00
	10226	Taxe Aménagement					5 000.00
	1068	Affectation résultats 2025					446 201.54
	001						481 498.46
	O21	Virement du Fonctionnement					123 857.00
TOTAL			1 055 500	-53 772	295 048	127 800	1 222 748
			1 350 548.00			1 350 548.00	

BUDGET PRIMITIF 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre / article	Libellé	Réalisé 2025	Proposition du Maire
6419	Remb. rémunérations de personnel	659.67	0.00
6459	Indemnités d'inflation remb par URSSAF	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	659.67	0.00
7022	Coupes de bois	13 240.50	10 000.00
7023	Menus produits forestiers	9 614.00	7 000.00
70311	Concessions dans les cimetières	4 559.00	2 000.00
7032	Droit stationnement voie publique Redev occup domaine public	1 331.10	700.00
7035	Droits de chasse et pêche	0.00	0.00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	88 531.25	85 000.00
70878	Remb frais par des tiers	145.00	0.00
70	Produits des services	117 420.85	104 700.00
73211	Attribution de compensation	111 878.68	111 878.00
73212	Dotation solidarité communautaire	11 665.00	11 600.00
73221	F.N.G.I.R.	24 376.00	24 376.00
732221	Fonds de péréq des ressources	21 761.00	0.00
73223	DMTO	39 728.11	35 000.00
73	Impôts et taxes	209 408.79	182 854.00
73111	Taxes foncières et d'habitation	499 411.00	504 700.00
73118	Autres impôts et taxes	0.00	0.00
73141	Taxe sur l'électricité	7 421.77	5 000.00
731	Fiscalité locale	506 832.77	509 700.00
74111	Dotation forfaitaire	479.00	0.00
741121	Dot Solidarité rurale	21 210.00	22 624.00
742	Dot. Compensation Pays de Montbéliard Agglomération	255.00	4 150.00
744	FCTVA fonct	5 188.57	1 700.00
74718	Autres	0.00	2 550.00
7473	Dotation département	150.00	0.00
7478	Autres organismes (CAF)	22 976.82	20 000.00
748314	Dotat° unique compensat° TP	0.00	0.00
74832	FDTP	0.00	0.00
74833	Etat/compens.taxe fonc.	93 992.00	77 055.00
74836	Comp. exonération taxe d'hab.	0.00	0.00
7488	Autres attribut° et participat° SYGAM	253.00	0.00
74	Dotations et participations	144 504.39	128 079.00
752	Revenus des immeubles	59 863.28	50 000.00
7588	Autres	10 807.97	0.00
75	Autres produits gestion courante	70 671.25	50 000.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 049 497.72	975 333.00
761	Autres produits financiers	2.98	0.00
76	Produits financiers (b)	2.98	0.00
7718	Autres produits exceptionnels de gestion	0.00	0.00
773	Mandats annulés sur exercice antérieur	658.30	32 916.20
775	Produits des cessions	0.00	0.00
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	658.30	32 916.20
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c		1 050 159.00	1 008 249.20
775	produits des cessions	0.00	
776	<i>Dif. réal. reprise au resultat</i>	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	0.00
043	Op. ordre intérieur de section	0	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0.00	0.00
OO2	Resultat reporté n-1		84 392.80
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 050 159.00	1 092 642.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES BP 2026

Chapitre / Article	Libellé	Réalisé 2025	Proposition du Maire
6042	Achat presta° service sauf terrains	34 977.23	35 500.00
60611	Eau & assainissement	2 163.63	3 000.00
60612	Energie-électricité	26 531.27	30 000.00
60613	Chauffage urbain	26 546.62	40 000.00
60621	Combustibles	0.00	0.00
60622	Carburants	3 794.46	5 000.00
60623	Alimentation	1 459.65	1 500.00
60624	Produits de traitement	3 662.37	2 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	1 820.40	0.00
60631	Fournitures d'entretien	2 763.30	2 000.00
60632	F. de petit équipement	5 696.86	6 000.00
60633	F. de voirie (enrobés, sel déneigement...)	2 871.91	8 000.00
60636	Vêtements de travail	266.71	500.00
6064	Fournitures administ	1 565.79	2 000.00
6065	Livres,disques,cassettes	0.00	1 500.00
6067	Fournitures scolaires	5 437.05	5 500.00
6068	Autres matières & fournitures	175.80	16 500.00
611	Contrat prestations de service	5 758.47	13 000.00
613	Locations mobilières (copieur, déco)	3 217.86	4 000.00
61521	Entretien de terrains (dératisation)	239.00	300.00
615221	Entretien de bâtiments publics	30 909.68	20 000.00
615228	Entretien autres bâtiments	208.51	2 000.00
615231	Entretien voiries	0.00	20 000.00
615232	Entretien de réseaux	4 409.16	4 000.00
61524	Entretien de bois et forêts (bûcheron, ONF)	22 115.46	23 360.00
61551	Entretien matériel roulant	5 334.63	5 500.00
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 415.57	6 000.00
6156	Maintenance	6 389.57	9 000.00
6161	Primes d'assurances	19 505.63	21 678.00
617	Etudes : diag logements	0.00	1 000.00
618	Doc. générale et Technique+AMD EST	1 968.00	500.00
622	Honoraires (avocats huissiers)	2 280.00	5 000.00
623	Fêtes et cérémonies + annonces et insertion bons Noel repas séniors colis	19 451.83	35 000.00
624	Transp.collectifs	1 432.00	1 500.00
625	Déplacements et missions	16.50	50.00
626	Frais d'affranchissement+télécom	6 551.78	6 500.00
627	Services bancaires et assimilé	0.00	0.00
6281	Concours divers (cotisations)	9 583.68	10 000.00
6282	Frais de gardiennage	444.29	2 000.00
62878	Rembst autres organismes (EPF)	132.40	33 500.00
6288	Autres services extérieurs : piscine vélo école	3 280.00	3 000.00
635	Taxes foncières+ autres taxes	6 482.00	6 500.00
011	Charges à caractère général	277 859.07	392 388.00

chapitre / article	Libellé	Réalisé 2025	Proposition du Maire
6218	Autre personnel extérieur	13 977.89	14 000.00
633	Cotisations au FNAL CDG CT AUTRES	7 107.10	7 500.00
6411	Personnel titulaire	220 160.54	221 000.00
6413	Personnel non titulaire	18 897.01	44 000.00
6450(6451+6453+6454+6455)	Cotisations à l'URSSAF retraite assedic atiacl	115 622.81	116 000.00
6470	Autres charges sociales (visite méd hors CDG) RAFP	774.64	800.00
648	Autres charges de personnel	339.00	500.00
012	Charges de personnel	376 878.99	403 800.00
7392221	Fonds péréq. interco et commun.	9 697.00	0.00
014	Atténuations de produits	9 697.00	0.00
65188	Autres (obsèques indigent)	0.00	0.00
65311	Indemnités élus	54 206.17	69 500.00
65313	Cotisations retraite élus	2 297.72	3 000.00
65314	Cot.séc. sociale part patr. élus	7 798.78	9 000.00
63315	Frais de formation des élus	548.00	3 000.00
65372 = 653172	Cotisation alloc.fin mandat	90.89	100.00
6541	Créances admises en non-valeur	0.00	0.00
65561	Contributions SIACVH	11 467.59	12 000.00
6558	Autres contributions obligatoires	2 054.96	2 500.00
657358	Enfouissement rue de Beaucourt 48000	0.00	48 000.00
65748	Subv. Associations	7 160.00	7 000.00
65811	Messagerie ADAT	918.51	700.00
65888	Autres (arrondi RAS)	1.93	
65	Autres charges gestion courante	86 544.55	154 800.00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		750 979.61	950 988.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 751.36	1 319.00
6688	Autres (frais cesu)	56.47	100.00
66	Charges financières (b)	1 807.83	1 419.00
6718	Autres charges exceptionnelles	0.00	
673	Titres annulés (exerc.antér.)	0.00	
67	Charges exceptionnelles (c)	0.00	0.00
6817	Dot. Prov. Dépréc. Actifs circulants	0.00	
68	Dotations aux provisions (d)	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		752 787.44	952 407.00
6751	Valeur comptable immob. cédées	0.00	
6761	Dif sur réalisation en invest	0.00	
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	17 151.20	16 378.00
042	Opérations d'ordre entre section	17 151.20	16 378.00
043	Op. ordre intérieur de section		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 151.20	16 378.00
TOTAL DES DEPENSES		769 938.64	968 785.00
O23	Virement à la sect° d'investis.	0.00	123 857.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE			1 092 642.00